

deux réunions d'experts portant, l'une, sur les droits de l'homme, et l'autre, sur les contacts humains. Ces réunions permettront d'élargir le dialogue sur des questions d'intérêt fondamental.

Le Canada sera particulièrement heureux d'accueillir la réunion d'experts sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1985. Cette question a pris une importance toute particulière dans notre pays depuis la consécration de ces droits dans nos documents constitutionnels, ce qui a eu un effet non négligeable sur notre système juridique. La réunion d'experts fournira l'occasion d'examiner le bilan d'exécution des États participants au regard des droits de l'homme et, tout en tenant compte des différentes approches à cet égard, de tâcher de réduire les vastes divergences et les malentendus qui perturbent les relations entre l'Est et l'Ouest. Si le mandat confié au groupe d'experts n'est ni aussi clair ni aussi détaillé que nous l'aurions souhaité, nous avons néanmoins conclu que les participants voudront discuter à fond et avec franchise des pratiques concernant les droits de l'homme en cours aussi bien dans les autres États participants que dans le leur. Il nous faut favoriser le dialogue et le débat sur les droits de l'homme dans les autres États participants si nous espérons les amener à se conformer au droit international ainsi qu'à leurs engagements aux termes de l'Acte final. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à Ottawa les experts participant à cette réunion.

J'ai exposé brièvement les éléments les plus positifs du projet de document final. Ceux-ci portent l'espoir d'une réduction de la méfiance mutuelle et d'un accroissement de la sécurité par le biais d'une transparence accrue des opérations militaires tant à l'Est qu'à l'Ouest. Ils portent l'espoir d'un renforcement de la coopération par le biais de l'expansion des contacts économiques, scientifiques et culturels entre l'Est et l'Ouest. Ils portent pour les individus l'espoir de la réunion des familles et du respect par les gouvernements des droits et libertés qui sont les fondements de la dignité humaine. Enfin, ils portent l'espoir d'une nouvelle vigueur et d'une plus grande importance des relations humaines dans le dialogue entre États.

Mon gouvernement s'engagera à respecter les obligations énoncées dans le document de Madrid, tout comme il a respecté les engagements contractés à Helsinki. Nous ferons tout notre possible pour traduire ces nouveaux espoirs en actes concrets. Nous nous attendons que tous les autres États participants fassent de même. Je puis vous assurer que le Canada ne gardera pas le silence devant les violations de ces engagements car ces violations ne font que saper la crédibilité du processus amorcé par la CSCE. Qu'il me soit cependant permis de répéter que les espoirs contenus dans l'Acte final et, aujourd'hui, dans le document de Madrid, ne sauraient devenir réalités sans un effort concerté de tous les États participants.

Il nous faut reconnaître que les relations entre l'Est et l'Ouest se sont détériorées depuis 1975, l'époque des grands espoirs d'Helsinki. Il est d'autant plus important aujourd'hui que nous renversions cette tendance. A notre avis, les États participants n'ont pas tiré pleinement parti des possibilités d'élargissement des contacts, du dialogue et de la coopération qui leur étaient offertes dans l'Acte final d'Helsinki. À l'évidence, il est dans l'intérêt de tous et chacun des États représentés ici de mettre à profit les possibilités de coopération offertes par la conclusion d'un accord aujourd'hui à Madrid, ainsi que de relever les défis que poseront tant la Conférence sur le désarmement en Europe que les autres réunions qui se tiendront au cours des prochaines années.